

QUE PRÉVOIT LA LOI ?



- Pour tous, uriner sur la voie publique est passible d'une contravention de 35 €. Elle peut être couplée à une contravention pour exhibition sexuelle.
- Pour les entreprises avec des salariés, le code du travail oblige les employeurs à « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » (Art L 4121-1 du code du travail)
- Dans des locaux fixes de l'entreprise, il existe une obligation de présence de sanitaires et avec nettoyage quotidien (Art R 4228-10 et suivants du code du travail)
- Dans le BTP, une réglementation spécifique définit les conditions de mise à disposition obligatoire de base-vie ou d'accès à des sanitaires (Art R 4228-26 et suivants du code du travail).



LA LETTRE DU

PIC VERT

Octobre 2017

N°48

ÉDITORIAL

Pourquoi un numéro de la Lettre du Pic Vert sur l'hygiène et l'accès aux sanitaires ?

Les paysagistes sont discrets, le sujet reste tabou. Pourtant, c'est une vraie problématique de chantier¹, même si cela relève aussi de l'intimité de chacun.

C'est vrai qu'il n'y a pas mort d'hommes. Il n'existe pas de chiffres sur les conséquences physiques, mentales et économiques, des difficultés liées à l'hygiène et à l'accès aux sanitaires.

Cependant, pour l'amélioration de la qualité de vie au travail, la réponse aux besoins fondamentaux est la première étape, incontournable : comme boire, manger, respirer et... éliminer.

Mais comment fait-on sur un chantier ?

Des paysagistes (et d'autres professions) ont trouvé des solutions. Ce n'est pas une fatalité.

Le service
Santé - Sécurité au Travail

¹ A. Marchaud, Miction : impossible ? Enquête auprès de salariés paysagistes, MSA Ain Rhône, 2016, 81 pages.

L'hygiène et l'accès aux sanitaires



SOMMAIRE

- P. 2 Parlons-en...
Ce que disent des paysagistes
Ce que dit l'infirmière en santé au travail
- P. 2-3 A chaque chantier, ses solutions
- P. 4 Que prévoit la loi ?



Pour télécharger les derniers numéros de La Lettre du Pic Vert

- www.msa01-69.fr
rubrique Santé et sécurité au travail / Actions de prévention / La Lettre du Pic Vert
- www.msa-ardeche-drome-loire.fr
rubrique Santé et sécurité au travail / Actions de prévention / Jardins espaces verts / La Lettre du Pic Vert
- www.msaalpesdunord.fr
rubrique Santé et sécurité au travail / Actions de prévention / La Lettre du Pic Vert

VOS CONTACTS

► MSA Ain Rhône	04 74 45 99 90
► MSA Alpes du Nord	04 79 62 87 17
► MSA Ardèche Drôme Loire	04 75 75 68 67

Le conseiller en prévention, le médecin, l'infirmière en santé au travail disposent d'informations sur les risques professionnels et les moyens de prévention. Prenez contact avec eux.

site internet : ssa.msa.fr

Publication : Coordination Rhône-Alpes du programme de prévention paysage.
 Rédaction : Conseillers en prévention des risques professionnels, médecins et infirmières en santé au travail
 Conception : MSA Alpes du Nord

MSA
 santé
 famille
 retraite
 services
 L'essentiel & plus encore

Ce que disent des paysagistes

« On a l'habitude, on urine dans la rue, en s'éloignant ».
 « Quand on n'a pas de solution, on se cache dans la benne, on fait dans les déchets verts et on mélange ».
 « J'ai dû creuser un trou dans le jardin du particulier chez qui je travaillais ».
 « Des fois je m'arrête dans un café, mais je suis obligé de payer une consommation. En plus, mon patron pense que je vais au bar ».
 « On a la chance de pouvoir rentrer au dépôt tous les midis. Comme ça, on peut aussi se laver les mains »



Ce que dit l'infirmière en santé au travail

Picus : L'eau potable sur un chantier, on en a toujours pour boire. Mais pour vous, elle est utile à autre chose ?

Oui, elle sert à laver les plaies pour éviter les infections par exemple. Elle est utile pour le lavage des mains avant le repas, si les personnes mangent directement sur le chantier. C'est une question d'hygiène individuelle et collective.

Picus : Pour les personnes qui se « retiennent » d'aller aux toilettes, quelles peuvent être les conséquences ?

Physiquement, je vois des personnes plus souvent constipées ou qui ont des infections urinaires par exemple. Et aussi les toxiques (gaz d'échappement, produits phytosanitaires...) sont moins bien éliminés de l'organisme. Je parlerais aussi des conséquences sur la sécurité : dans les situations les plus délicates, les personnes qui « ont envie » seront moins concentrées à leur activité. Elles se « centrent » sur leur problématique physique urgente...

Picus : Peut-on dire qu'au final tout cela peut aussi avoir des conséquences sur la qualité du travail et sur l'absentéisme ?

Oui, ça n'améliore pas les choses.



Les paysagistes peuvent-ils accepter de ne pas avoir accès à une hygiène au travail équivalente à ceux sédentaires, en usine, dans des bureaux ou autre ?

Ci-dessous, une présentation de quelques possibilités mises en pratique sur des chantiers, à adapter selon les caractéristiques de chaque situation. Comme toujours, il n'y a pas de solution unique.



Possibilités	Intérêts	Questions à résoudre
Revenir au dépôt	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de surcoût direct • Lieu propre • Possibilité de se laver les mains 	<ul style="list-style-type: none"> • N'est valable que lorsque les chantiers sont proches du dépôt • Question de la gestion de l'équipe, de la coordination des envies de chacun • Ne répond pas à la question des urgences
Accès à des sanitaires en dur déjà existants : toilettes publiques, toilettes dans des cafés...	<ul style="list-style-type: none"> • Souple • Plus discret que le retour au dépôt par rapport au jugement des collègues • Possibilité de se laver les mains 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître leur localisation (il existe des applications pour Smartphone) • Peu de possibilité en milieu rural • Comme la personne est obligée de quitter le chantier, risque de vol du matériel si elle travaille seule • Ne répond pas à la question des urgences • Pour les salariés, définir la prise en charge d'un éventuel coût (consommation obligatoire, accès aux toilettes payantes...) et les responsabilités en cas d'accident lors de ces déplacements
Accès aux toilettes du client	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de surcoût • Possibilité de se laver les mains • Permet d'avoir une solution en cas d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au client met parfois mal à l'aise • Problème quand le client particulier est absent ou si l'accès n'est pas libre quand le client est une entreprise (badge...) • A évoquer dès les premiers contacts et au moment de signer le contrat
Toilettes sèches ou toilettes portables (système sur lequel on peut s'asseoir, avec un sac poubelle que l'on jette après) et tente vestiaire pour s'isoler	<ul style="list-style-type: none"> • Plutôt pour les chantiers à faible effectif ou solution d'appoint • Pour les chantiers ruraux • Permet d'avoir une solution en cas d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir le lavage des mains • Prévoir du papier et des sacs recyclables pour ajouter au compost
Location de toilettes de chantier (pose et dépose ainsi que contrat d'entretien possible à des coûts journaliers raisonnables selon les lieux)	<ul style="list-style-type: none"> • Plutôt pour des chantiers longs, avec des équipes de plusieurs personnes • Facturation possible au client • Permet d'avoir une solution en cas d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'entretien et le respect de la propreté pour que les personnes l'utilisent • Penser aux options pour le lavage des mains • Renseignements auprès du Syndicat National des Professionnels du Sanitaire Mobile SNPSM
Achat de toilettes de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de tracter derrière les camions • Facturation possible au client • Très économique, une fois la cabine amortie • La cabine peut être siglée au nom de l'entreprise • Permet d'avoir une solution en cas d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'entretien et le respect de la propreté pour que les personnes l'utilisent • Penser aux options pour le lavage des mains • Attention à la surcharge des véhicules